



Bande adhésive sur fenetre

Par **willybaby**, le 13/12/2010 à 19:50

Bonjour,

je suis locataire depuis peu, la fenetre de la chambre de ma maison donne sur le jardin de la meme maison qui a été séparé en deux (je vis au 1er étage et les voisins au rdc), la propriétaire de ce rez de chaussée va louer son appartement a des gens et elle souhaite que l'on mette de l'adhésif flouté au fenetre pour pas que l'on voit ce qu'il se passe dans ce jardin, je ne souhaite pas le faire pour des raisons estétiques, peut on m'obliger à en mettre?

Merci

Par **chris_idv**, le 13/12/2010 à 20:25

Bonjour,

Non il n'est pas possible de vous obliger à mettre en place un système quelconque qui n'était pas déjà en place au moment où votre contrat de bail à commencer (sauf s'il s'agit d'un élément de sécurité devenu obligatoire).

Cordialement,

Par **mimi493**, le 13/12/2010 à 22:45

Tout à fait, d'autant qu'on n'est pas ici dans le cadre des litiges concernant les ouvertures du maison donnant sur un autre fond, sans permis de construire par exemple.

Bref, vous n'avez rien à faire et vous avez le droit de vous accouder à la fenêtre pour regarder dehors.